



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 Mars 2017 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Ariel ALLARD, Grégory MAIN, Frédéric SEVIN (à partir de 20h25), Nathalie GANDON, Françoise LEREAU, Jean-Claude MORIN, Agnès MAILLE, Catherine BAZIN (départ à 22h40)

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Marie-France CABARET a donné pouvoir à Françoise LEREAU

Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Marc RAVANEL a donné pouvoir à Nathalie GANDON

Absents excusés :

Nombre de conseillers présents : 11 puis 12 à partir de 20h25

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 15 puis 16 à partir de 20h25

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Nathalie GANDON

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 13 mars 2017.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à trois modifications de l'ordre jour :

- Le rajout d'une délibération concernant l'attribution du marché pour le changement des 30 compteurs d'eau potable.
- Le rajout d'une délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat et l'implantation de caméras de vidéoprotection.
- Le retrait de la délibération pour les prestations de services concernant le prêt du parc matériel de la commune.

Suite à la demande de Madame le Maire, l'assemblée délibérante valide les changements à l'ordre du jour.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Finances :

- Délibération sur la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2017
- Délibération sur la demande de subvention auprès de l'AESN et du Conseil Régional
- Délibération pour une demande de subvention auprès de la BDEL pour l'achat du matériel informatique de la bibliothèque
- Délibération sur les taux de fiscalité 2017
- Délibération sur l'enveloppe du régime indemnitaire 2017
- Délibération sur l'attribution des subventions aux associations
- Vote du BP 2017 Budget Principal
- Délibération sur le prix du M3 d'eau et de l'abonnement 2017
- Vote du BP 2017 Budget Annexe de l'Eau

Juridiques :

- Délibération sur la convention de la BDEL avec la commune
- Délibération sur le projet de dissolution du syndicat de Thimert
- **Rajout d'une délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat et l'implantation de caméras de vidéoprotection.**

Travaux :

- **Retrait de la délibération encadrant les prestations de services autour prêt du parc matériel de la commune**
- Délibération pour la réalisation de travaux de rénovation de la salle de musique
- **Rajout d'une délibération concernant l'attribution du marché pour le changement des 30 compteurs d'eau potable**

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjointes au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
 - Arrêté municipal ordonnant une opération de stérilisation pour les chats errants
- Compte rendu du 1er Adjoint
 - Point sur les travaux en cours
 - Information PLU en cours
 - Achat d'un vidéo projecteur
 - Lutte contre l'influenza aviaire
 - Remise aux normes salle du presbytère pour une mise à disposition concernant les cours de musique
 - Information sur le raccordement à l'eau potable pour les habitants de Bernier



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- Information sur le renforcement de réseau eau rue du Paradis à Chêne-Chenu
- Compte rendu consommation électricité de la commune
- Compte rendu du 2ème Adjoint
- Information du CCAS
- Compte rendu du 3ème Adjoint
- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats et ou commissions Agglo

Divers

- Cérémonies du 8 Mai à Tremblay les Villages à 12h
- Cérémonie du 8 Mai à Chêne Chenu à 10h
- Autres fêtes et cérémonies
- Commission des travaux le 25 Avril à 18h30 à l'église de Tremblay-les-Villages

Organisation des rencontres élus/habitants par village

Finances :

DCM 2017.04.10.01 – Délibération sur la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2017

Madame le Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que ce dispositif permet aux communes de financer une partie de leurs investissements grâce à cette ressource dont la répartition appartient au Conseil Départemental.

Ce fonds est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, il permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année. Cette dotation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget principal. Le Fonds Départemental de Péréquation ne prend en charge que les factures supérieures à 1 500 € HT.

Pour la commune, le règlement du Fonds Départemental de Péréquation fixe le ratio de financement à 50 % du montant total des opérations d'investissement et un contingent maximum de 32 500 €.

A titre d'information, la commune avait perçu, en 2016, 32 500 € au titre de la déclaration de travaux d'investissement réalisé en 2015.

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, que la commune de Tremblay-les-Villages a reçu le 10 Février 2017 la notification du versement de 32 500 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux d'investissement réalisé en 2016.

Madame le Maire propose donc de solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2017.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal après délibération :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2017.

DCM 2017.04.10.02 – Délibération pour la demande de subvention auprès de l'AESN et du Conseil Régional pour l'achat de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires

Madame le Maire rappelle qu'afin de se conformer à la réglementation, la commune de Tremblay-les-Villages a aujourd'hui cessé d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et de l'espace public en général.

Afin d'appréhender les nouveaux enjeux liés à la prohibition des produits phytosanitaires, notre commune a été amenée à repenser son action au quotidien.

La nouvelle stratégie de la commune en la matière implique des investissements conséquents, c'est pour cela qu'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Conseil Régional est envisagée.

Madame le Maire précise aux membres de l'assemblée délibérante, que le projet d'investissement peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'AESN et 40 % par le Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Le montant total des subventions ne pouvant dépasser les 80 % du coût réel du projet d'investissement, la subvention au titre de la CRST ne pourra dépasser les 30 %.

Afin de pouvoir réaliser le passage au « 0 Phyto », la commune prévoit l'acquisition de différents matériels. Ces matériels sont les suivants :

- Plantes vivaces envahissantes (**2137,95 € HT**)
- Un broyeur de branches (**11 400 € HT**)
- Deux désherbeurs thermiques (**2 290,00 € HT x 2**)
- Une balayeuse ajustable sur tondeuse autoportée (**7 700 € HT**)
- Un réciprocatrice (**630,00 € HT**)
- Deux brosses ajustables sur débroussailluse portative (**253,00 € HT x2**)

La somme de ces achats porte l'investissement total au montant suivant : **26 953,95 €**

Sur la base de ce montant, et au regard des aides sollicitées, la commune a établi le plan de financement suivant :

AESN (50%)	13 467,98 €
Région (30%)	8 086,19 €
<u>Autofinancement (20%) ...</u>	<u>5 399,78 €</u>
Total	26 953,95 € HT

Suite à cet exposé, Monsieur Ariel ALLARD demande si l'achat du matériel vise également l'entretien des limites de propriété.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond à cette question en rappelant la nécessité pour les particuliers de pourvoir à l'entretien des trottoirs et des caniveaux se trouvant au droit des habitations.

Monsieur le 1^{er} Adjoint ajoute qu'au-delà de l'achat de matériel, l'interdiction des produits phytosanitaires implique un changement des habitudes de vie et de travail tant pour les habitants que pour les agents communaux.

Monsieur Ariel ALLARD, s'interroge également sur le contrôle qui sera fait des plantes vivaces couvrant les pieds de mur. Il s'inquiète notamment de l'emprise qu'elles pourront représenter sur les trottoirs.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que ces plantes n'ont pas vocation à être implantées sur tous les trottoirs, elles ont essentiellement pour but de compenser des opérations de débroussaillage. Par ailleurs, il précise qu'il sera expérimenté une multiplication des plantes vivaces afin de faire des économies à l'achat et éventuellement d'en fournir aux habitants.

Monsieur Ariel ALLARD soulève de nouveau la question des plantes vivaces et de leur expansion sur les trottoirs, en interrogeant le 1^{er} Adjoint sous l'angle de la sécurité et du risque que cela peut représenter, notamment pour les enfants, en les contraignant potentiellement à marcher sur la chaussée.

Madame le Maire, répond en expliquant que ces projets, s'ils méritent d'être muris et nourris à l'aune des retours d'expérience, ont toutefois été pensé sur le fondement d'études et de conseils prodigués par des spécialistes, appuyés sur les retours d'expériences d'autres communes. Il s'agit de pistes qu'il conviendra d'explorer plus avant, notamment au regard des évolutions qui apparaîtront dans le temps. Madame le Maire, rappelle la contrainte légale pesant sur la commune qui impose la prohibition des produits phytosanitaires.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, interroge Monsieur Ariel ALLARD sur les solutions dont il peut disposer pour pallier l'interdiction des produits phytosanitaire.

Celui-ci regrette que le poids de ces réglementations pèse à nouveau sur les communes.

Madame Catherine BAZIN insiste sur le fait que les particuliers devront s'impliquer dans la démarche de la commune, notamment au regard de l'interdiction similaire qui pèse sur eux pour les prochaines années.

Après présentation, Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le plan de financement concernant l'achat de matériel pour la mise en place du plan « 0 phyto ».

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Après délibération le Conseil Municipal :

- **Valide** le plan de financement présenté concernant l'achat de matériel nécessaire à l'application du plan 0 phyto et autorise la demande de subvention auprès de l'AESN et du Conseil Régional.

DCM 2017.04.10.03 – Délibération pour une demande de subvention auprès de la BDEL pour l'achat du matériel informatique de la bibliothèque

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la convention avec la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL), la commune peut bénéficier d'une subvention pour l'achat de matériels informatiques à destination de la bibliothèque municipale.

Pour rappel, le matériel acheté par la commune est le suivant :

- Un ordinateur : **726 € HT**
- Une imprimante : **166,66 € HT**
- Une tablette tactile : **229 € HT**

Le montant total de cet investissement est de **1 121,66 € HT**.

Le règlement fourni par la BDEL, dispose que pour tout achat supérieur à 1 000 € la subvention forfaitaire ne peut dépasser le plafond de 1 000 €.

Dans le cas présent, l'auto investissement de la commune serait de **1 121,66 € HT**.

Monsieur Ariel ALLARD interroge Madame le Maire sur les garanties que la commune a de percevoir cette subvention.

Madame le Maire explique qu'il n'y a pas de garanties mais que, en tout état de cause, il est nécessaire de délibérer pour espérer obtenir la subvention. Outre cet impératif, Madame le Maire explique que l'achat du matériel informatique représente un investissement nécessaire.

Monsieur Frédéric SEVIN ajoute que cela fait partie de l'offre de service que la bibliothèque doit pouvoir proposer.

Après présentation, Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante, le droit de demander une subvention auprès de la BDEL pour l'achat du matériel informatique de la bibliothèque municipale.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à recourir à la subvention de la BDEL pour l'achat du matériel informatique de la bibliothèque municipale.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2017.04.10.04 – Délibération sur les taux de fiscalité 2017

Notification taux d'impositions des taxes directes locales pour 2017, joint en annexe et envoyée par courriel aux conseillers municipaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les bases d'impositions et les taux communaux en vigueur sur la commune de Tremblay-les-Villages en 2016 :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	2 003 000 €	20,53 %	411 216 €
Taxe foncière bâti	2 165 000 €	26,85 %	581 303 €
Taxe foncière non bâti	545 800 €	42,95 %	231 421 €
			1 207 591,00 €

Madame le Maire, indique que l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2017 est parvenu à la commune le 28 mars 2017. Les bases ont été modifiées et Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2016, à savoir :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	2 015 000 €	20,53 %	411 216 €
Taxe foncière bâti	2 169 000 €	26,85 %	581 303 €
Taxe foncière non bâti	546 000 €	42,95 %	231 421 €
			1 230 564 €

En 2017, le produit fiscal attendu est de **1 230 564 €**.

Madame le Maire explique par ailleurs qu'une baisse de la fiscalité locale est à l'étude pour l'année prochaine.

Monsieur Ariel ALLARD s'interroge sur la démission récente de Monsieur Yves LAOUENNAN et demande si cette démission était effective lors de la dernière commission des finances.

Madame le Maire répond que cette démission était déjà effective et qu'il est possible pour les conseillers qui le souhaiteraient de prendre sa place au sein de cette commission. En outre, Madame le Maire rappelle qu'il devra être remplacé dans toutes les instances où il représentait la commune.

Madame le Maire, soumet au vote du Conseil Municipal les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2017 :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** de maintenir les taux d'impositions des taxes directes locales sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâtis et la taxe sur le foncier non bâti 2017 au même niveau que 2016 à savoir :

- **Taxe d'habitation 2016 : 20,53 %**
- **Taxe foncière 2016 : 26,85 %**
- **Taxe foncière non bâti : 42,95 %**

DCM 2017.04.10.05 – Délibération sur l'enveloppe du régime indemnitaire 2017

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de voter chaque année une enveloppe budgétaire pour l'attribution du régime indemnitaire des agents. En effet, le conseil municipal à, par délibérations n° 2016.03.16.03 et n° 2016.13.12.10, voté le principe d'un régime indemnitaire aux agents de la commune.

En 2016, le régime indemnitaire a été calculé sur une base de 12 mois. Pour 2017, étant donné les résultats budgétaires de la commune, Madame le Maire propose de relever le niveau de l'enveloppe globale du régime indemnitaire. Pour rappel, le régime indemnitaire est fondé sur des critères d'attribution ce qui signifie que tous les agents n'auront pas nécessairement le même niveau de prime dans l'année. Le tableau récapitulatif ci-dessous correspond au montant maximum qui pourra être attribué aux agents.

Enveloppe pour l'Indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP) 2017

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant référence	Coefficient mensuel	Montant mensuel	Montant Annuel
Adj. Administratif	35/35	12	1 153,00	1,90	182,56	2 190,70
Adj. Administratif	28/35	12	1 153,00	1,30	99,93	1 199,12
Adj. Technique	35/35	12	1 143,00	2,50	238,13	2 857,50
Adj. Technique	35/35	12	1 143,00	3,50	333,38	4 000,50
Agent de Maîtrise	35/35	12	1 204,00	1,50	150,50	1 806,00
Adj. Technique	35/35	4	1 143,00	1,20	114,30	457,20
Adj. Technique	25/35	7	1 143,00	1,20	81,64	571,50
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	-	-	-	-
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1 478,00	1,20	147,80	1 773,60
Rédacteur	35/35	9	1 492,00	2,00	248,67	2 238,00
TOTAL						17 094,12 €

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2016 était de 12 989 €, elle a été consommée à concurrence de 7 600 €.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Enveloppe pour l'Indemnité d'administration et de Technicité (IAT) 2017

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff pour le mois de décembre	Prime de fin d'année	Enveloppe Annuelle
Adj Administratif	35/35	12	449,29	1,50	673,94	1 213,09 €
Adj Administratif	28/35	12	449,29	1,50	539,15	
Adj Technique	35/35	12	449,29	1,50	673,94	1 684,84 €
Adj Technique	35/35	12	449,29	1,50	673,94	
Adj Technique	35/35	4	449,29	1,00	149,76	
Adj Technique	25/35	7	449,29	1,00	187,20	
Agent de Maitrise	35/35	12	469,67	1,50	704,51	704,51 €
Adj Patrimoine	9,49/35	12	449,29	1,50	182,73	182,73 €
Adj Adm Ppal 2 cl	35/35	12	469,67	1,50	704,51	704,51 €
Rédacteur	35/35	12	598,68	1,50	898,02	898,02 €
Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff mensuel	Montant mensuel	Montant Annuel
Adj Patrimoine	9,49/35	12	449,29	1,50	15,23	182,73
					Total	5 570,43 €

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2016 était de 4 815 €, elle a été consommée à concurrence de 3 500 €.

Madame le Maire précise que l'attribution de l'IAT sera réservée aux agents qui répondent aux critères de services définis par la délibération du 25/03/2015, le coefficient pouvant varier de 0 à 1,50.

Le montant global des primes concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2017 est estimé à **22 664,53 €**.

Le montant des primes pour l'année 2017 prend en compte :

- L'augmentation du coefficient mensuel de l'IEMP pour un agent technique (augmentation de 2,5 à 3,5) et un agent administratif (augmentation de 1,2 à 1,9)
- La présence d'un rédacteur à l'année
- Le passage en CDD de deux agents techniques, si leurs Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) auprès de l'association G.R.A.C.E.S ne peuvent être renouvelés.

A titre de comparaison Madame le Maire rappelle que l'enveloppe des primes concernant le régime indemnitaire des agents pour l'année 2016 était de **22 148,28 €**.

Suite à cet exposé, Madame Agnès MAILLE demande l'explication du traitement particulier qui est accordé à l'agent du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, et notamment pourquoi cet agent ne bénéficie que de l'IAT et non de l'IEMP.

Madame le Maire répond à cette question en expliquant que cet agent est employé pour l'essentiel par le SIVOM et que cette particularité empêche le versement de l'IEMP. Cette spécificité est compensée par l'attribution d'une IAT de manière mensuelle.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Madame le Maire en profite pour rappeler que ces spécificités liées au régime indemnitaire ont vocation à s'estomper avec la mise en place du RIFSEEP, le régime indemnitaire uniformisé commun aux trois fonctions publiques. La mise en place de ce régime est aujourd'hui conditionnée à la publication d'un décret relatif au traitement indemnitaire des agents du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

Monsieur Ariel ALLARD se demande pourquoi ce changement, assez conséquent, est si peu médiatisé.

Madame le Maire explique que cette réforme est assez consensuelle dans le sens où elle permet notamment la prise en compte des primes des agents pour le calcul de leur droits à la retraite. Madame Catherine BAZIN corrobore cette explication.

Madame Françoise LEREAU fait toutefois remarquer que cette réforme n'est pas logique dans le sens où il semble difficile d'appliquer un régime uniformisé à toutes les professions de la fonction publique tant leur diversité est grande.

Madame le Maire, répond en rappelant la contrainte à laquelle est tenue la commune de mettre en place le nouveau régime indemnitaire.

En outre, Madame le Maire en profite pour expliquer que le volume de l'enveloppe indemnitaire se justifie par l'incertitude sur l'avenir des contrats menés avec l'association GRACES, notamment pour un agent, et sur les choix futurs des agents actuellement en disponibilité.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de 22 664,53 € pour le régime indemnitaire des agents de la commune.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de voter l'enveloppe maximale du régime indemnitaire à hauteur de 22 664,53 € pour l'année 2017 et prévue dans le budget primitif.

DCM 2017.04.10.06 – Attribution des subventions aux associations 2017

Monsieur le 3^{ème} Adjoint présente le tableau récapitulatif des subventions aux associations pour l'année 2017 et précise que le calcul se fait par rapport aux documents N-1 des associations



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66



INSTRUCTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2017

ASSOCIATIONS	Jours d'activité par semaine	Nombre d'enfants de TLV	Cotisations perçues	Manif d'intérêt communal	Subvention financière demandée	Conseil municipal du 10 avril 2017		
						Subvention versée N-1	Proposition DCM 2017.04.10.XXX	Décision Conseil
Amicale de Chêne Chenu		6	180,00	2	non	-		
Amicale des Sapeurs Pompiers		14	33,00	1	150,00	150,00 €	100,00 €	100,00 €
Amis d'Ecublé (les)		16	290,00	4	250,00	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Ardéco Natali	1			2	non	200,00 €		
Association des parents d'élèves		102	556,00	4	400,00	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Association Ornithologique			380,00	4	300,00	250,00 €	300,00 €	300,00 €
Avenir de Gironville - Neuville						-		
Badistes de Tremblay (les)	4	21	2 790,00	1	800,00	500,00 €	800,00 €	800,00 €
BMX Club 28	1	3	1 605,00		1 000,00	-	200,00 €	200,00 €
Club des Merlettes	0,5		220,00	3	300,00	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Cyclo Club de Chêne Chenu		2	300,00	1	non	100,00 €		
Ecole Buissonnière	1		180,00	1	non	-		
Entrechats & Arabesques	2	32			400,00	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Familles Rurales	2	14	150,63	3	800,00	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Football Club de Tremblay	5	55	5 312,00	2	4 000,00	2 000,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
Gays Lurons	0,5	0	576,00	1	non			
Gospel Friend's	1	0	470,00	1	300,00	200,00 €	100,00 €	100,00 €
Gymnastique Volontaire	1	2	6 035,00		500,00	400,00 €	500,00 €	500,00 €
Inter-Age								
Musique					non	-		
Pétanque Club de Tremblay			180,00	1	300,00	300,00 €	100,00 €	100,00 €
Quatre pieds et deux mains	1		200,00		non	-		
Saint Ch'ron & Co		25	25,00	3	350,00	300,00 €	250,00 €	250,00 €
Shanti Yoga	1		11 280,00		non	-		
Tatie Doudou & Nous	1	15	425,00		non	-		
Tremulus								
Coopérative scolaire						- €	8 000,00 €	8 000,00 €
Collège de la Pajotterie						1 550,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
APE Collège de la Pajotterie		120				100,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL						N-1 7 900,00 €	2017 17 000,00 €	17 000,00 €

- Les subventions sont calculées sur les chiffres de l'année N-1.

- La subvention par enfant de TLV n'est attribuée qu'en cas d'activité hebdomadaire proposée et exercée, au prorata de la fréquence.

Après lecture des propositions énumérées dans le tableau ci-dessus par Monsieur le 3^{ème} Adjoint, Madame le Maire souhaite rappeler les éléments justifiant les subventions au collège de la Pajotterie. Elle explique que par le passé, le collège touchait une subvention versée par l'agglomération, toutefois les sommes qui étaient allouées à cette subvention ont été versées par la suite à la commune par le biais des attributions de compensation suite aux transferts de compétence. La subvention attribuée au collège permet de monter un certain nombre de projet dont plusieurs en lien avec l'école de Tremblay-les-Villages. Il s'agit notamment de spectacles, de sensibilisations au harcèlement, etc.

S'agissant de la subvention proposée pour la coopérative scolaire, Madame le Maire explique qu'elle se justifie par une baisse de la participation attribuée au SIVOM de Tremblay-Sérazereux. Cette subvention doit permettre aux classes de l'école de réaliser des sorties.

Madame la 2^{ème} Adjointe explique que cette subvention viendra à l'appui du dispositif existant qui permet de mobiliser une quinzaine de bus par an.

Monsieur Grégory MAIN s'interroge sur les activités proposées par l'association « Quatre pieds et deux mains ».



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que cette association a principalement vocation à réaliser de la restauration de chaises et autres mobiliers.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, soumet au vote du Conseil Municipal l'attribution des subventions aux associations comme présentée dans le tableau récapitulatif. Il rappelle que seuls les membres du Conseil Municipal n'étant pas membres du bureau d'une association inscrite dans le tableau joint peuvent participer au vote. Ainsi, le nombre de votant est porté à 11.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.

DCM 2017.04.10.07 – Vote du Budget Primitif 2017 pour le budget principal de la commune

BP 2017 joint en annexe et envoyé par courriel aux conseillers municipaux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 pour le budget principal de la commune.

Elle rappelle, que ces informations ont été envoyées aux conseillers par courriel dans le compte rendu de la commission des finances.

Il convient de préciser également que les chiffres ont légèrement évolués compte tenu du travail d'élaboration budgétaire qui a été réalisé depuis.

A/ Section fonctionnement

a – Proposition des dépenses de fonctionnement par chapitre pour le BP 2017 de la commune

Madame le Maire commence la présentation de la section fonctionnement en faisant remarquer que l'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses de fonctionnement a augmenté de **333 597,84 €**

Cela s'explique par les meilleurs résultats de l'année 2016, qui permettent de dégager un résultat de fonctionnement reporté de **715 696,17 € (002)** contre **386 880,52 €** l'année précédente (2015).

Ce chapitre 002, va augmenter la somme totale de l'enveloppe budgétée en recettes de fonctionnement, les recettes budgétées étant plus importantes, le montant du virement à la section d'investissement va croître et permettre une augmentation des dépenses de fonctionnement.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et pour l'année 2017, les différences sont les suivantes :

	BP 2016	BP 2017	Evolution
011 – Charges à caractère général	364 381,52 €	431 000 €	+ 66 618,48 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	436 728 €	377 000 €	- 59 728 €
65- Charges de gestion courante	701 772 €	704 161 €	+ 3 389 €
66-Charges financières	65 000 €	51 000 €	-14 000 €
67- Charges exceptionnelles de fonctionnement	56 000 €	69 536 €	+ 13 536 €
022- Dépenses imprévues de fonctionnement	22 708 €	42 808,87 €	+ 20 100,87 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 271,03 €	32 721, 09 €	- 7 549,94€
014- Atténuation de produit	153 500 €	9 500 €	- 144 000 €
023- Virement à la section d'investissement	427 077,78 €	883 309,11 €	+ 456 231,33 €
TOTAL	2 267 438,33 €	2 601 036,07 €	+ 333 597,74 €

Madame le Maire explique que l'augmentation des dépenses prévues au 011 (Charges à caractère général) résulte principalement d'une augmentation de 20 000 € des contrats de prestations de services (compte 611), qui correspondent à la mise à disposition d'agents par l'association G.R.A.C.E.S.

La projection réalisée pour le compte 611, prend en compte un contrat d'avenir de 35 h par semaine pour le poste de secrétaire général et un contrat de 10h par semaine pour un poste d'agent technique.

Il faut préciser, que cette augmentation de **66 618,48 €** pour l'enveloppe prévue au chapitre 011, a été proposée par prudence, certaines prévisions budgétaires de l'exercice 2016 ayant été dépassées.

Les résultats le permettant, certains comptes ont connu une augmentation significative de leurs crédits budgétés :

- Compte 615221 – Entretien des bâtiments publics, + **4 800 €**



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Compte 61521 – Terrains : + 5 000 €
- Compte 615231 et 615232 – Voies et réseaux : + 19 200 €

Concernant la diminution de 59 728 € en 012 (dépenses de personnel), Madame le Maire explique que des projections ont été réalisées.

Ces projections prennent en compte l'embauche d'un saisonnier durant la période estivale si besoin (2 mois), l'augmentation du point de 0,6 % prévu pour 2017, l'avancement de grade possible d'un agent technique et d'un agent administratif, le recrutement d'un agent administratif en CDD jusqu'à la fin de l'année et le possible retour du secrétaire général en longue maladie.

PROJECTION

RH

"Salaires / Indemnités (au réel) 2016 + Estimation 2017"

CONTRAT ASSOCIATION GRACES	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
	35 000,00 €	25 393,35 €	50 000 €

En 2016 : Agent technique (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 25h00) + Secrétaire général (contrat 35h00 au 29/08/16) + Agent technique (contrat 10h00 au 01/11/16)

En 2017 : Agent technique (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 25h00) + Secrétaire général (contrat 35h00) + Agent technique (contrat 10h00)

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS	DE	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
		436 728,00 €	282 799,41 €	377 000,00 €

SALAIRES / INDEMNITES 2016	Budgétisé	Réalisé au 31/12/16	Estimation 2017
PERSONNEL TITULAIRE	200 000,00 €	148 282,27 €	254 000,00 €
PERSONNEL NON TITULAIRE	66 000,00 €	28 669,80 €	73 000,00 €
ELUS	44 000,00 €	42 730,67 €	50 000,00 €

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la baisse de 144 000 € au chapitre 014 (atténuation de produit), est dû à la dissolution du SIZA et donc à l'arrêt du reversement de fiscalité aux communes membres.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il a été décidé de baisser de 20 000 € la participation de la Mairie au frais du SIVOM Tremblay-Sérazereux.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

En effet cette participation avait connu une augmentation de **26 260 €** et l'objectif est de revenir à un niveau de participation proche de celui de 2015 :

Participation de la Commune aux frais du SIVOM Tremblay-Sérazereux

Evolution depuis 2014

Année	2014	2015	2016	Proposition 2017
Réalisé	463 215,20 €	391 050,24 €	480 000,00 €	460 000 €

Madame le Maire précise que cette participation aux frais du SIVOM représente **33,45 %** des dépenses de fonctionnement de la commune en 2016.

Pour ne pas réduire trop brutalement l'aide apportée au SIVOM, il est proposé de budgétiser 460 000 € au lieu des 480 000€ de l'année précédente.

A titre exceptionnel, il faut prendre en compte également les 10 000 € qui ont été placés au compte 65738 (autres organismes publics) qui vont être attribués à la coopérative scolaire (aide pour les sorties scolaires et l'organisation d'activités), ainsi que la mise à disposition du personnel technique de la commune au SIVOM réalisée à titre gracieux.

Au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement), il a été prévu une enveloppe de 32 808,97 € en prévision du versement que la commune devra réaliser à l'Agglomération du Pays de Dreux concernant les restes à recouvrer du budget assainissement.

Madame le Maire précise que dans une délibération du 10 décembre 2014 encadrant le transfert de la compétence assainissement à l'Agglomération du Pays de Dreux, la commune s'était engagée à reverser à l'agglomération l'intégralité des recouvrements encaissés jusqu'au 31 décembre 2014.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles de fonctionnement), la hausse de **3 536 €** est principalement liée à l'augmentation des crédits prévus au compte 678.

Les crédits prévus au chapitre 67 sont répartis de la manière suivante :

- 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion : **5 536 €**
- 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) : **14 000 €**
- 678 – Autres charges exceptionnelles : **40 000 €**

b – Proposition des recettes de fonctionnement par chapitre pour le BP 2017 de la commune

Madame le Maire commence la présentation de la partie des recettes de fonctionnement en rappelant que les résultats de l'année 2016 entraînent une augmentation de **328 815,65 €** du 002 (Résultat de fonctionnement reporté) qui va faire augmenter l'enveloppe des recettes des fonctionnement.

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

	2016	2017	Evolution
002 – Résultat de fonctionnement reporté	386 880,52 €	715 696,07 €	+ 328 815,55 €
013 – Atténuation de charges	8 000 €	20 000 €	+ 12 000 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 000 €	50 000 €	- 23 000 €
73 – Impôts et taxes	1 399 813,88 €	1 432 804 €	+ 32 990,12
74 – Dotations, fonds divers et réserves	374 843 €	373 036 €	- 1 807 €
75 – Autres produits de gestion courante	15 000 €	9 500 €	- 5 500 €
76 – Produits Financiers	0 €	0 €	0 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400,93 €	0 €	- 9 400,93 €
77 – Produit exceptionnel	500 €	0 €	- 500 €
TOTAL	2 267 438,33 €	2 601 036,07 €	+ 333 597,74 €

Madame le Maire insiste sur le fait que, hormis le chapitre 013 (atténuation de charges) qui a vu son enveloppe budgétaire augmenter de 12 000 €, la tendance générale est à la baisse.

Madame le Maire précise que ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel (essentiellement le secrétaire général en longue maladie) et le remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance.

A titre informatif, les remboursements sur rémunération du personnel étaient d'un montant de **37 859,13 €** en 2016.

Sur cette somme **37 170,12 €** étaient dédiés au remboursement du salaire du secrétaire général en longue maladie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'au vu des résultats de l'année 2016, une hausse de la fiscalité directe ne semble pas nécessaire.

L'augmentation de **32 990,12 €** de l'enveloppe prévue au chapitre 73 (impôts et taxes) n'est donc pas liée à l'augmentation de la fiscalité, mais à la prise en compte du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dans les prévisions 2017.

En effet pour le BP 2016, le FPIC n'avait pas été budgété, ce qui entraîne une revalorisation de l'enveloppe prévue à ce chapitre.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Pour information les montants reversés à la commune au titre du FPIC pour les trois dernières années :

- 2014 : **26 561 €**
- 2015 : **36 103 €**
- 2016 : **46 160 €**

Si on voit que le montant reversé chaque année à la commune augmente, par prudence il a été budgété une enveloppe de **40 000 €** au compte 73223 (Fonds de péréquation des ressources intercommunale et communale) pour 2017.

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, que la notification définitive du FPIC est envoyé aux communes plus tard dans l'année.

Madame le Maire précise que le compte 7321 (attribution de compensation) du chapitre 73, correspond à l'attribution de compensation versée chaque année par l'agglomération du Pays de Dreux.

Pour 2017, la commune s'est vue notifier la somme de **162 240 €**.

Les **373 036 €** budgétés au chapitre 74 (dotations, subventions et participations) correspondent à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), aux compensations des exonérations des taxes foncières et d'habitats et au fonds départemental de péréquation :

DGF :

	Estimation 2017	Reçu 2016
Compte 7411 – Dotation forfaitaire	120 578 €	137 927 €
Compte 74121 – Dotation de solidarité rurale	183 000 €	154 589 €
Compte 74127 – Dotation national de péréquation	17 000 €	17 938 €

Pour information, ces montants ont été fournis par le cabinet de conseil et d'étude Stratorial Finances au cours d'une formation budgétaire à laquelle Madame le Maire a pris part le lundi 06 Février 2017.

Les estimations présentées dans le budget primitif seront à corriger suite à la notification intervenue récemment par les services de l'Etat. Ainsi, il conviendra de prendre une décision modificative tenant compte des montants suivants :

- Dotation forfaitaire : 119 496 €
- Dotation de solidarité rurale : 179 943 €

Cela implique donc une perte de 1 082 € sur la dotation forfaitaire par rapport aux estimations et une perte de 3 057 € pour la dotation de solidarité rurale.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Compensation au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitat :

	Estimation 2017	Reçu 2016
Compte 74834 – Compensation exonération des taxes foncières	14 558 €	24 263 €
Compte 74835 – Compensation exonération des taxes d'habitats :	2 400 €	4 626 €

Fonds départemental de péréquation :

	Estimation 2017	Reçu 2016
Compte 7488 – Autres attributions et participations	35 500 €	90 940,96 €

Madame le Maire précise que pour le compte 7488, plusieurs recettes correspondant au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale (FPIC) ont été imputées sur ce compte par erreur.

Le fonds départemental de péréquation ne représentant réellement que 32 500 € pour l'année 2016.

Il faut aussi préciser que ces chapitres feront l'objet d'une décision modificative au cours de l'année, car pour le moment la commune n'a pas reçu les notifications lui permettant de budgéter les montants exacts au BP 2017.

Madame le Maire explique que les montants budgétisés au 042 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et 77 (produits exceptionnels), sont la conséquence d'une décision modificative technique nécessaire pour la mise en conformité du compte de gestion et du compte administratif.

Cette décision modificative technique s'est avérée nécessaire suite à la cession d'immobilisation résultant de la vente du véhicule automobile du service technique (Kangoo).

Les cessions d'immobilisation ne pouvant s'anticiper, aucun montant n'a été proposé sur ces chapitres pour le Budget Primitif 2017.

Pour finir la présentation de cette section, Madame le Maire insiste sur le fait qu'il faut continuer à être prudent concernant les dépenses de fonctionnement, la commune étant dans l'incapacité de recourir à l'emprunt jusqu'en 2019, il est nécessaire de faire des économies de fonctionnement pour permettre un autofinancement des investissements.

Les résultats de l'année 2016 ont permis d'avoir un virement à la section d'investissement (023) de **883 309,11 €** (contre 427 077,78 en 2016) pour l'année 2017, ce chiffre illustre parfaitement le contrôle des dépenses de fonctionnement réalisé par la commune au cours du dernier exercice.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

B/ Section Investissement

a – Proposition des dépenses d'investissement par chapitre pour le BP 2017 de la commune

Madame le Maire commence la présentation de la section investissement en proposant une augmentation de **348 820,83 €** de l'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses d'investissement.

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et pour l'année 2017, les différences sont les suivantes :

	2016	2017	Evolution
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	186 859,91 €	+ 186 859,91 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	221 000 €	190 000 €	- 31 000 €
20- Immobilisations incorporelles	27 000 €	50 000 €	+ 23 000 €
21 – Immobilisations corporelles	220 000 €	283 548,62 €	+ 63 548,62 €
23 – Immobilisations en cours	386 745,24 €	422 759,17 €	+ 36 013,93 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	9 400,93 €	0 €	- 9 400,93 €
041- Opération patrimoniale	25 920,90 €	0 €	- 25 920,90 €
020- Dépenses imprévues d'investissement	20 000 €	30 000 €	+ 10 000 €
TOTAL	910 067,07 €	1 161 928,70 € + 96 959,20 € (restes à réaliser 2016) = 1 258 887,90 €	+ 348 820,83 €

Les **186 859,91 €** prévus au chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) sont liés au résultat de la section d'investissement pour l'année 2016.

Ce montant à reporter au budget 2017 est le résultat du calcul suivant : - **232 687,54 €** (résultat section d'investissement 2016) + **45 827,63 €** (résultat section d'investissement 2015) = **186 859,91 €**.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

La somme de 186 859,91 € représente donc le déficit à couvrir au regard de l'exécution de la section d'investissement en 2016.

Madame le Maire met en évidence la diminution de la dette de la commune, si en 2016 la commune a payé **218 415,88 €** au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), elle ne devrait payer en 2017 plus que **189 435,73 €**. Ce qui explique la réduction de **31 000 €** de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) a vu le montant de ses crédits budgétés augmenter de **23 000 €**.

Cela s'explique par la réalisation des études concernant l'aménagement des cœurs de villages de Tremblay et Chêne-Chenu, ainsi que celle prévue pour le mur du Presbytère si possible.

Il faut prendre en compte qu'à ces 50 000 € viendront s'ajouter les 12 800 € de restes à réaliser de 2016 s'imputant au compte 20.

Madame le Maire explique que l'augmentation des enveloppes budgétaires prévues aux chapitres 21 (immobilisations corporelles), 20 (immobilisations incorporelles) et 23 (immobilisations en cours) résulte d'un plan d'investissement plus important que celui prévu pour l'année 2016 :

Plan d'investissement 2017 :

Chapitre 20	Compte	MONTANT TTC
Etudes : Mur du Presbytère, Aménagement Cœurs de Villages Tremblay et Chêne-Chenu	2031	50 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		50 000,00 €

Chapitre 21	Compte	MONTANT TTC
Tondeuse autoportée	21571	28 320,00 €
Eglise Ecublé	21318	867,60 €
Mise en accessibilité PMR	21318	3 155,00 €
Sablage des candélabres (tranche ferme)	2151	23 760,00 €
Renforcement du mur de la mare de Chêne-Chenu	2138	
Toiture SDF Chêne Chenu	21311	2 369,77 €
Réfection salle du conseil 1387 € +2000 €	21311	1 387,00 €
Rénovation façade SDF de Tremblay 1314,05 € + 2000 €	21311	1 314,05 €
Changement d'une paire de volet Mairie	21311	2 079,22 €
Support Piéta	2161	4 000,00 €
Eclairage public	21534	24 900,00 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Création d'un point d'éclairage à Neuville	21534	4 536,00 €
Eclairage du stade	21534	8 040,00 €
Création/rénovation de deux poteaux incendie	21568	5 040,00 €
Entrées de maisons rue de la mairie Chêne Chenu	2152	4 560,00 €
Entrées de maisons impasse de la vallée à Theuvy	2152	4 560,00 €
Entrées de maisons à St-Chéron-des-Champs	2152	9 900,00 €
Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt	2152	31 276,00 €
Marquage rue de la Goletterie	2152	1 929,00 €
Trottoirs rue de Champigny	2152	26 400,00 €
Bordures de Trottoirs rue St-Brice	2152	42 576,00 €
Petit Matériel et outillage technique	2158	2 500,00 €
Ordinateur pour bibliothèque	2183	1 000,00 €
Matériel plan 0 Phyto	21581	25 000,00 €
Guirlandes électriques, drapeaux, nettoyeur haute pression	2158	7 400,00 €
Rénovation mise aux normes salle de musique	21318	4 000,00 €
Panneaux signalétiques participation citoyenne	2158	3 000,00€
Divers	2188	10 630, 36 €
TOTAL CHAPITRE 21		283 048,62 €

Chapitre 23	Compte	MONTANT TTC
Provisions (Aménagement places des villages Tremblay/Chêne-Chenu et autres)	2315	422 020,17 €
TOTAL CHAPITRE 23		422 020,17 €

Madame le Maire rappelle, qu'il faut ajouter à l'enveloppe prévue au chapitre 21, les restes à réaliser 2016 d'un montant de **84 159,20 €**.

Concernant les **402 759,17 €** prévus au chapitre 23 (immobilisations en cours), Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que cette somme a été provisionnée dans le but de de lancer l'exécution des marchés de travaux relatifs au projet d'aménagement des places des villages de Tremblay et de Chêne-Chenu.

Il a été décidé de provisionner cette somme au chapitre 23 pour éviter d'avoir recours à un compte de provision.

En effet, le recours à un compte 15 (provision pour risques et charges) est plus contraignant, car tout montant inscrit doit faire l'objet d'un mandat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

La commune provisionnant déjà par le biais du 023 (virement à la section d'investissement) n'a donc pas d'intérêt à recourir à un compte 15.

b - Proposition des recettes d'investissement par chapitre pour le BP 2017 de la commune

Madame le Maire commence la présentation de la partie des recettes d'investissement en rappelant que pour l'année 2017 il n'y aura pas de report positif en 001 (résultat reporté), puisque les résultats de l'exercice vu précédemment montre un déficit d'investissement qui se traduit par un 002 de – **186 859,91 €** (**Résultat d'investissement année N + résultat année N-1**)

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :

	2016	2017	Evolution
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	45 827,63 €	0 €	- 45 827,63 €
13 – Subvention d'investissement	178 633,14 €	30 000 €	- 148 633,14 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	192 836,59 €	232 649,70 €	+ 39 813,11 €
024 – Produit de cession	- 500 €	0 €	+ 500 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	40 271,03 €	32 721,09 €	- 7 549,94 €
041- Opération patrimoniale	25 920,90 €	0 €	- 25 920,90 €
021- Virement de la section de fonctionnement	427 077,78 €	883 309,11 €	+ 456 231,33 €
TOTAL	910 067,07 €	1 178 679,90 € + 80 208 € (restes à recevoir 2016) = 1 258 887,90 €	+ 348 820,83 €

Madame le Maire, explique que les – **500 €** budgétisé en 2016 au chapitre 024 (produit de cession) correspondent à la décision modificative technique vu précédemment concernant la vente du Kangoo.

Cette décision modificative technique concerne également **9 990,93 €** du montant budgété au chapitre 040 (opération d'ordre de transfert entre sections) qui correspondent au prix auquel le Kangoo avait été acheté.

Il faut donc voir une augmentation du 040 et non pas une baisse comme le montre le tableau des amortissements.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Durant l'exercice 2016, la commune a réalisé des amortissements à hauteur de **30 370,10 €**, alors que pour l'année 2017, il est prévu un niveau d'amortissement de **32 721,09 €**.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut rajouter au **30 000 € prévus au chapitre 13** les **80 208 €** de restes à recevoir qui seront imputés à ce même chapitre.

Cela porte le montant total prévu pour ce chapitre à **110 208 €**.

Madame le Maire, insiste sur le fait qu'il faut rester prudent sur le niveau des subventions qui seront attribuées à la commune.

La hausse prévue au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) s'explique du fait que le montant du compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) passe de **59 860,59 €** en 2016 à **203 611,11 €** en 2017.

Cette forte hausse du 1068 entraîne donc une augmentation de l'enveloppe budgétaire prévue au chapitre 10 et ce même si le F.C.T.V.A pour l'année 2017 ne sera que de **29 038,58 €** contre **123 976 €** l'année dernière.

On peut expliquer cette baisse du F.C.T.V.A par le faible niveau d'investissement pratiqué par la commune durant l'année 2015, cette dotation reposant sur l'ensemble des investissements réalisés par la commune en N-2, cela explique cette forte baisse.

Madame le Maire explique pourquoi il n'y a aucun montant budgétisé au 041 (opération patrimoniale) pour 2017 :

Cela est normal, puisqu'en 2016 la commune devait régulariser une subvention perçue à tort au compte 1311 (état et établissement nationaux) en 2012 d'un montant de **25 920,90 €**, ce qui n'est pas le cas en 2017.

En conclusion de la section d'investissement, Madame le Maire insiste sur le fait que les économies de fonctionnement permettent de réaliser des dépenses d'investissement.

Les résultats de l'année 2016 permettent d'avoir un niveau d'investissement en hausse uniquement en ayant recours à l'autofinancement, cependant il faut choisir minutieusement les travaux à réaliser en favorisant les opérations entraînant des économies de fonctionnement (éclairage, isolation en priorité).

Une commune qui n'a pas de projet, qui n'investit pas, est une commune qui se meurt dans son développement.

Après la présentation du budget primitif, Monsieur Grégory MAIN interroge Madame le Maire pour savoir s'il était normal de ne pas avoir délibéré sur l'indemnité versée annuellement au comptable public.

Madame le Maire répond que le comptable public venant d'être nommé, il apparaît normal d'attendre pour voter son indemnité. Par conséquent, cette dernière sera votée dans le cours de l'année.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	Budgété 2016	BP 2017
011 - Charges à caractère général	364 381,52 €	431 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	436 728,00 €	377 000,00 €
65 - Charges de gestion courante	701 772,00 €	704 161,00 €
66 - Charges financières	65 000,00 €	51 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	56 000,00 €	69 536,00 €
022- Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	22 708,00 €	42 808,87 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 271,03 €	32 721,09 €
014 - Atténuation de produits	153 500,00 €	9 500,00 €
023 -Virement à la section d'investissement	427 077,78 €	883 309,11 €
TOTAL	2 267 438,33 €	2 601 036,07 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	Budgété 2016	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	386 880,52 €	715 696,07 €
013 - Atténuation de charges	8 000,00 €	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 000,00 €	50 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 399 813,88 €	1 432 804,00 €
74 - Dotations subventions et participations	374 843,00 €	373 036,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	9 500,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €
042 Opération d'ordre de Transfert	9 400,93 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €
TOTAL	2 267 438,33 €	2 601 036,07 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DEPENSES INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	Budgété 2016	BP 2017	RAR
001 Résultat reporté 2016		186 859,91 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	221 000,00 €	190 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	27 000,00 €	50 000,00 €	12 800 €
21 - Immobilisations corporelles	220 000,00 €	283 048,62 €	84 159,20 €
23 - Immobilisations en cours	386 745,24 €	422 020,17 €	
040- Opération d'ordre de transfert entre section	9 400,93 €	0,00 €	
041 - Opérations Patrimoniales	25 920,90 €	0,00 €	
020 - Dépenses Imprévues d'investissement	20 000,00 €	30 000,00 €	
Sous - Total		1 161 928,70 €	96 959,20 €
TOTAL	910 067,07 €	1 258 887,90 €	

RECETTES INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	Budgété 2016	BP 2017	RAR
001 Résultat reporté 2016	45 827,63		
13 - Subventions d'investissement	178 633,14 €	30 000,00 €	80 208 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	192 836,59 €	232 649,70 €	
024- Produit de cession	-500,00 €		
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	40 271,03 €	32 721,09 €	
041 - Opérations Patrimoniales	25 920,90 €	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	427 077,78 €	883 309,11 €	
Sous-TOTAL		1 178 679,90 €	80 208 €
TOTAL	910 067,07 €	1 258 887,90 €	

Equilibre général :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 601 036,07 €	2 601 036,07 €	0,00 €
Investissement	1 258 887,90 €	1 258 887,90 €	0,00 €

Madame le Maire soumet donc au vote du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2017 de la commune tel qu'il a été présenté.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal après délibération :

- **Vote** le Budget Primitif 2017 de la commune tel qu'il a été présenté et conformément aux tableaux ci-dessus.

DCM 2017.04.10.08 – Délibération sur le prix du M3 d'eau et de l'abonnement compteur

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour la vente d'eau, une projection a été réalisée

Cette dernière prend en compte une augmentation des charges de fonctionnement de 1% et la moyenne du nombre de m³ d'eau vendus lors des deux dernières années (115 443 m3 ramené à 115 000 m3) multipliée par le prix unitaire hors taxe de l'eau.

Madame le Maire, rappelle, qu'une hausse du prix de la location des compteurs d'eau potable doit être réalisée afin de couvrir les charges liées à l'entretien et au changement des compteurs.

Cette augmentation proposée est de 5 € et fait passer le prix unitaire hors taxe de la location de 30 € à 35 €. Cette revalorisation a pour but de couvrir le coût d'entretien des compteurs, ainsi qu'une partie du plan de changement de 500 compteurs de plus de 15 ans.

Madame le Maire précise que cette projection repose sur la location de 1 000 compteurs par la commune pour l'année 2017.

En se fondant sur ces critères, les montants à budgétiser pour l'exercice 2017 au chapitre 70 (ventes de produits fabriqués, prestation de service, marchandises) sont de :

Compte 7011 - Ventes d'eau : 115 000 m3 x 2.01 (prix du m3 HT) = **231 150 €**

Compte 701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique : 115 000 m3 x 0.38 (prix du m3 HT) = **43 700 €**

Compte 701208 – Autres taxes et redevances (FSIREP) : 115 000 m3 x 0.072 (prix du m3 HT) = **8 280 €**

Compte 7064 – Locations de compteurs : 35 € (prix HT de l'abonnement) x 1 000 = **35 000 €**

Madame le Maire rajoute, qu'il a été prévu **1 020 €** au compte 7068 (autres prestations de services) en prévision de potentielles créations de branchements au réseau.

Les tarifs votés le 16 Mars 2016 étaient les suivants :

- **Abonnement eau** : 30 € HT soit 31,65 € TTC annuel
- **Consommation eau** : le m3 : 1,99 HT soit 2,09945 TTC
- **FSIREP** : le m3 0.072 € HT soit 0,076 € TTC
- **AESN** : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC

Soit 2,57 € TTC le m3 d'eau hors abonnement



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Assujettis à une hausse de 1 % correspondant à la hausse des charges et une augmentation de 5€ HT du prix de l'abonnement compteur, les tarifs proposés pour l'année 2017 sont les suivants :

- **Abonnement eau : 35 € HT soit 36,65 € TTC annuel**
- **Consommation eau : le m³ : 2,01 € HT soit 2,121 € TTC**
- **FSIREP : le m³ 0.072 € HT soit 0,076 € TTC**
- **AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC**

Soit 2.59 € TTC le m³ d'eau hors abonnement

Monsieur Grégory MAIN se pose la question, suite à l'exposé présenté, de savoir si les consommations et ventes d'eau présentées sont celles de la commune dans son intégralité.

Madame le Maire lui répond par l'affirmative tout en précisant que, conformément aux décisions prises lors des derniers conseils et commissions, 7 compteurs doivent encore être posés sur la commune pour avoir une vision claire des quantités d'eau consommées.

Monsieur le 1^{er} Adjoint complète en ajoutant que l'absence de compteurs, notamment au stade, ne sont pas des facteurs déterminants de la consommation mesurée puisque que ce sont des points d'eau peu utilisés dernièrement.

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote de la nouvelle tarification de l'eau

Pour : 14

Contre : 2

Abstention :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **Décide** d'augmenter le prix du m³ eau de 1 % qui passe donc de 1.99 HT du m³ à 2.01 € HT pour l'année 2017
- **Décide** d'augmenter le prix de l'abonnement compteur d'eau de 5 € qui passe donc de 30 € HT à 35 € HT pour l'année 2017.

DCM 2017.04.10.09 – Vote du Budget Primitif 2017 pour le budget annexe de l'eau

BP 2017 joint en annexe et envoyé par courriel aux conseillers municipaux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 pour le budget principal de la commune.

Elle rappelle, que ces informations ont été envoyées aux conseillers par mail dans le compte rendu de la commission des finances.

Il faut préciser également que les chiffres ont légèrement évolués compte tenu du travail d'élaboration budgétaire qui a été réalisé depuis.

A/ Section de fonctionnement

a – Proposition des dépenses de fonctionnement par chapitre pour le BP 2017 du budget annexe de l'eau



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire commence la présentation de la section fonctionnement en proposant que l'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses de fonctionnement augmente de **80 684, 82 €**.

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :

	2016	2017	Evolution
011 – Charges à caractère général	117 600 €	122 500 €	+ 4 900 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	30 000 €	29 000 €	- 1 000 €
014- Atténuation des produits	71 500 €	74 000 €	+ 2 500 €
022- Dépenses imprévues	15 589,66 €	12 000 €	- 3 589,66 €
023- Virement à la section d'investissement	82 213,32 €	177 422,05 €	+ 95 208,73 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	39 501,68 €	44 002,63 €	+ 4 500,95 €
65 – Charges de gestion courante	9 600 €	12 000 €	+ 2 400 €
66 – Charges financières	5 000 €	4 000 €	- 1 000 €
67-Charges exceptionnelles	31 235,20 €	8 000 €	- 23 235,20 €
TOTAL	402 239,86 €	482 924,68 €	+ 80 684, 82 €

Madame le Maire explique que cette hausse des crédits prévue pour la section dépenses de fonctionnement résulte essentiellement de l'augmentation de **95 208,73 €** du virement à la section de d'investissement (023).

La section de fonctionnement a connu un excédent pour l'année 2016 de **72 467,12 €**, ce qui entraîne une hausse du résultat d'exploitation reporté (002) qui se répercute sur le montant du virement à la section d'investissement.

L'augmentation de **4 900 €** prévue au chapitre 011 (charges à caractère générale), est principalement due à une augmentation de **3 500 €** du compte 6378 (autre impôt, taxes et versement) proposée pour pallier une possible hausse de la redevance que la commune paye chaque année au FSIREP et à l'AESN.

Concernant les charges de personnel (012), il n'est pas prévu de changement dans le niveau d'intervention des agents administratifs et techniques concernant le budget annexe de l'eau, c'est pourquoi l'enveloppe budgétaire reste très proche (**-1 000 €**) de celle budgétisée en 2016.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le montant réalisé au chapitre 014 (atténuation de produits) ayant dépassé l'enveloppe budgétaire prévue en 2016, il a été décidé d'augmenter de **2 500 €** le montant des crédits budgétisés pour 2017.

Ce dépassement de crédit en 014, a pour cause essentiellement la pénalité de **9 128,59 €** qu'a dû payer la commune à l'AESN en 2016.

Madame le Maire insiste sur le fait que cette année, il y aura une hausse non négligeable du montant des amortissements. Cette hausse s'explique par le fait que la commune a eu un niveau d'investissement supérieur à celui de 2015.

Cette augmentation est due à l'ajout de la ligne de compte 658 (charges diverses de gestion courante que le montant des amortissements augmente.

Le chapitre 65 (charges de gestion courante) va connaître lui aussi une légère hausse de **2 400 €** par rapport à l'exercice) nécessaire aux remboursements de plusieurs avoirs réalisés sur les factures d'eau de 2016 pour un montant de **4 000 €**.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) voit son enveloppe budgétaire réduite de **23 235,20 €**. Madame le Maire rappelle que pour l'année 2016, il avait été prévu 23 468,03 € pour la réduction partielle de la dette de la commune de Puiseux et l'annulation d'une facture contre l'entreprise CG COQ.

b – Proposition des recettes de fonctionnement par chapitre pour le BP 2017 du budget annexe de l'eau

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :

	2016	2017	Evolution
002 – Résultat d'exploitation reporté	105 529,66 €	156 191,08 €	+ 50 661,42 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	7 475 €	7 583,60 €	+ 108,60 €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	289 235,20 €	319 150 €	+ 29 914,80 €
75 – Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
TOTAL	402 239,86 €	482 924,68 €	80 684,82 €

Madame le Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que l'augmentation de **108,60 €** prévue au 042 (opération d'ordre de transfert entre section) est la conséquence d'un ajout aux subventions amortissables.

Le chapitre 70 (ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises) connaît une augmentation de son enveloppe budgétaire de **29 914,80 €**.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire indique aux membres de Conseil Municipal que cette hausse s'explique après des estimations réalisées concernant l'évolution du niveau de la vente d'eau (compte 7011), de redevance pour pollution d'origine domestique (compte 701241), de la redevance due au FSIREP et du prix de la location des compteurs d'eau potable (compte 7064).

Madame le Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que cette revalorisation du prix de l'eau, a pour but de couvrir le coût d'entretien des compteurs et du renforcement général du réseau d'eau potable, ainsi qu'une partie du plan de changement de 500 compteurs de plus de 15 ans.

La légère augmentation du prix de l'eau est nécessaire pour que la commune puisse continuer à maintenir sa capacité d'autofinancement.

Madame le Maire rappelle, que la commune n'a pas le droit de recourir à l'emprunt jusqu'en 2019, d'ici là tout projet d'investissement doit être réalisé par le biais de l'autofinancement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint s'interroge sur la façon dont sont amortis les investissements.

Madame le Maire répond en expliquant qu'une délibération a été prise par le Conseil Municipal afin de définir les durées d'amortissement. De manière plus pratique, ces durées sont calculées pour être en correspondance avec la durée de vie estimée des biens et ouvrages amortis.

Récapitulatif : Vente et achat d'eau réalisés en m³ Evolution depuis 2014

	Volumes vendus aux usagers	Evol. Année ant.	Volumes achetés au SIPEP	Evol. Année ant.
2014	107 064 m ³		149 338 m ³	
2015	110 027 m ³	+ 2,8 %	161 130 m ³	+ 7,9%
2016	120 859 m³	+ 9,8 %	170 720 m³	+ 5,6 %

B/ Section d'investissement

a- Proposition des dépenses d'investissement par chapitre pour le BP 2017 du budget annexe de l'eau

Madame le Maire commence la présentation de la section d'investissement en faisant remarquer que l'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses d'investissement a augmentée de **89 055,11 €**.

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

	2016	2017	Evolution
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 918,90 €	31 158,83 €	+ 23 239,93 €
020 – Dépenses imprévues	8 700 €	6 000 €	- 2 700 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	7 475 €	7 583,60 €	+ 108,60 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 600 €	8 862 €	+ 262 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	10 000 €	+ 10 000 €
21 – Immobilisations corporelles	117 078,77 €	136 569 €	+ 19 490,23 €
23 – Immobilisations en cours	23 140 €	52 410,08 €	+ 29 270,08 €
TOTAL	172 912,67 €	250 283,51 € + 9 384,27 € (restes à réaliser 2016) = 261 967,78 €	+ 89 055,11 €

Madame le Maire commence la présentation de la section dépense d'investissement en indiquant aux membres du Conseil Municipal que le capital restant dû de la dette du budget annexe de l'eau est en baisse.

Une légère hausse de l'annuité est à prévoir cette année (+ 10,30 €) et une baisse du montant des intérêts (- 361,95 €)

Exercice	Annuité	Intérêt	Capital	Capital restant dû
2016	12 795,58 €	4 306,11 €	8 489,47 €	106 730,04 €
2017	12 805,88 €	3 944, 16 €	8 861,72 €	98 240,57 €

Suite à la présentation des dépenses d'investissement, Monsieur le 3^{ème} Adjoint demande pourquoi le capital à rembourser augmente avec les années.

Madame le Maire explique que pour tous les emprunts, le remboursement du capital évolue de manière inversement proportionnelle au remboursement des intérêts.

Le plan d'investissement (chapitre 20,21,23) du budget annexe de l'eau a été revue à la hausse :

Compte 20		
Intitulé	Compte	Montant
Etude puits de Bernier (assistance à maîtrise d'oeuvre)	2031	10 000,00 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Total		10 000,00 €
Chapitre 21		
Intitulé	Compte	Montant
Création de 30 branchements	2158	58 860 €
Pose de nouveaux compteurs	2158	7 100 €
Régulateur de pression	2158	1 803 €
Renforcement de canalisation Villette les Bois Ecublé	21531	32 378 €
Remplacement bouche à clés - Clos Blanchard	21531	1 733 €
Poteau distribution eau avec compteur - Stade	2158	5 190 €
Renforcement de canalisation rue du paradis	21531	29 505 €
Total		136 569 €

Compte 23 - Provision		
Intitulé	Compte	Montant
Travaux du Puits Bernier	2315	52 410,08 €
Total		52 410,08 €

Madame le Maire insiste sur le fait que les investissements prévus pour l'année 2017, sont des projets qui engendreront des économies de fonctionnement à court terme.

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante, que les 10 000 € prévus au budget en chapitre 20, ont été inscrits en prévision du coût de l'étude concernant le raccordement des Maisons à Bernier. C'est également en vue de ces travaux qu'il a été provisionné **52 410,08 €** au chapitre 23 (immobilisations en cours). En effet, il est envisagé un commencement des travaux à la fin de l'année 2017 dans la mesure du possible.

S'agissant des dépenses qui ont été prévues au titre du Compte 23, concernant la réalisation du branchement au puits de Bernier, Madame le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une condamnation de la commune. Aussi, il est nécessaire de réaliser ces travaux, en tenant compte du risque pénal qui pèse sur Madame le Maire si ces travaux n'étaient pas effectués.

Madame Françoise LEREAU souhaite savoir, au vu des sommes en cause, si des subventions pourront être touchées par la commune.

Madame le Maire répond que, malheureusement, dans le domaine de la création de réseau, les subventions sont assez rares. Madame le Maire en profite pour expliquer que le raccordement sera réalisé sur une canalisation du SIPEP.

Par rapport au récapitulatif des ventes et achats d'eau réalisés par la commune, Monsieur Frédéric SEVIN constate que le taux de perte d'eau reste équivalent sur les trois dernières années.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Madame le Maire en profite pour rappeler que le taux de rendement du réseau d'eau est un enjeu important dans la mesure où il conditionne une partie de l'attribution de subventions. En effet, les subventions sont en principe attribuées aux communes pouvant justifier d'un taux de perte inférieur à 25%. Madame le Maire rappelle toutefois que le budget de l'eau restant contraint, il est difficile de procéder à des opérations d'envergure en la matière.

b- Proposition des recettes d'investissement par chapitre pour le BP 2017 du budget annexe de l'eau

Si on compare les enveloppes budgétaires prévues pour l'année 2016 et celles de 2017, les différences sont les suivantes :

	2016	2017	Evolution
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	39 501,68 €	44 002,63 €	+ 4 500,95 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	38 057,67 €	21 805,70 €	- 16 251,97 €
13 – Subventions d'investissement	13 140 €	0 €	- 13 140 €
021- Virement de la section d'exploitation	82 213,32 €	177 422,05 €	+ 95 208,73 €
TOTAL	172 917,67 €	242 080,38 € + 18 737,40 € (restes à recevoir 2016) = 261 967,78 €	+ 89 055,11 €

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'on retrouve au 040 (opération d'ordre de transfert entre sections) les **44 002,63 €** d'amortissements qui apparaissent également en fonctionnement au compte 042. (*Voir tableau des amortissements annexe*)

La baisse de l'enveloppe prévue au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) est la conséquence des résultats de l'année 2016.

Le déficit d'investissement de **23 239,93 €** cumulé à un report négatif de 2015 d'un montant de **7 918,90 €** et au reste à recevoir de 2016, permettent d'inscrire au chapitre 10 la somme de **21 805,70 €** (**Résultat d'investissement de l'année N + résultat d'investissement N-1 + RAR**).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	2016	2017
011 – Charges à caractère général	117 600 €	122 500 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	30 000 €	29 000 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

014- Atténuation des produits	71 500 €	74 000 €
022- Dépenses imprévues	15 589,66 €	12 000 €
023- Virement à la section d'investissement	82 213,32 €	177 422,05 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	39 501,68 €	44 002,63 €
65 – Charges de gestion courante	9 600 €	12 000 €
66 – Charges financières	5 000 €	4 000 €
67-Charges exceptionnelles	31 235,20 €	8 000 €
TOTAL	402 239,86 €	482 924,68 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	2016	2017
002 – Résultat d'exploitation reporté	105 529,66 €	156 191,08 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	7 475 €	7 583,60 €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	289 235,20 €	319 150 €
75 – Autres produits de gestion courante	0 €	0 €
TOTAL	402 239,86 €	482 924,68 €

DEPENSES INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	2016	2017	RAR
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 918,90 €	31 158,83 €	
020 – Dépenses imprévues	8 700 €	6 000 €	
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	7 475 €	7 583,60 €	



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

16 – Emprunts et dettes assimilées	8 600 €	8 862 €	
21 – Immobilisations corporelles	117 078,77 €	136 569 €	
23 – Immobilisations en cours	23 140 €	52 410,08€	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	10 000 €	9 384.27 €
SOUS-TOTAL		253 583,51 €	9 384.27 €
TOTAL	172 912,67 €	261 967,78 €	

RECETTES INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2017

Chapitre	2016	2017	RAR
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	39 501,68 €	44 002,63 €	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	38 057,67 €	21 805,70 €	
13 – Subventions d'investissement	13 140 €	0 €	18 737,40 €
021- Virement de la section d'exploitation	82 213,32 €	177 422,05 €	
SOUS-TOTAL :		243 230,38 €	18 737,40 €
TOTAL	172 917,67 €	261 967,78 €	

Equilibre général :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	482 924,68 €	482 924,68 €	0,00 €
Investissement	261 967,78 €	261 967,78 €	0,00 €

Madame le Maire soumet donc au vote du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'eau tel qu'il a été présenté.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil Municipal après délibération :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- **Vote** le Budget Primitif 2017 du service eau de la commune de Tremblay-les-Villages tel qu'il a été présenté dans les tableaux ci-dessus.

Juridiques :

DCM 2017.04.10.10 – Délibération convention entre la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL) et la commune

Convention jointe en annexe et envoyée préalablement par courriel aux membres du Conseil et jointe en annexe

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que lors de la réunion du 13 mars 2017, une délibération actant les participations aux différents syndicats et organismes en lien avec la commune pour l'année 2017 a été prise.

Cette délibération dispose que pour l'année 2017 la commune de Tremblay-les-Villages versera une cotisation de 300 € à la BDEL au titre de la participation économique sur les droits d'utilisation du système informatique de gestion bibliothéconomique.

Le montant de cette participation est inscrit dans la convention que la commune doit signer pour formaliser son partenariat avec la BDEL.

Cette convention de partenariat entre la commune et le département comprend les mesures suivantes :

Une desserte multi supports :

C'est-à-dire que le département s'engage à fournir de droit certaines ressources comme une collection de livres documentaires et de fiction qui est renouvelée partiellement chaque année.

Le département propose également des ressources numériques accessibles sur le site internet de la BDEL qui peuvent être consultées par les lecteurs des bibliothèques informatisées directement depuis leur domicile.

Le département propose également la mise à disposition de certaines ressources sous conditions, comme des CD ou des DVD.

L'attribution d'un fond de CD et de DVD relève de plusieurs critères :

- Espace disponible
- Mobilier spécifique
- Cohérence avec le projet de la bibliothèque
- Faculté de médiation

La formation du personnel :

Le département impose une formation de base obligatoire qui est réalisée par les référents de la BDEL dans la bibliothèque en question. Cette formation comprend 60 h à réaliser en 3 ans (ce qui revient à 3 jours par an).

Le département organise également des stages de perfectionnement, mais ceux-ci ne sont pas obligatoires.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Responsabilité pour la gestion de la bibliothèque :

La commune doit désigner un responsable (salarié ou bénévole) qui doit s'engager à suivre la formation de base à la gestion d'une bibliothèque. Ce responsable sera l'interlocuteur privilégié de la BDEL.

Le responsable de la BDEL et le responsable de la bibliothèque, accompagnés de leurs autorités hiérarchiques, seront porteurs d'une analyse préalable de la bibliothèque permettant de dégager des axes de développement et des objectifs définis conjointement. Ceux-ci seront formalisés sous la forme d'avenant à cette convention.

Relation entre la bibliothèque et le Conseil Municipal :

La commune doit désigner des correspondants (élu et/ou salarié de la collectivité) bibliothèque qui assureront le lien entre le Conseil Municipal et la bibliothèque. Ce lien sera assuré par Mmes Gandon et Guillé, respectivement élue et bibliothécaire.

Durée de la convention :

La présente convention est valable à compter de son adoption et met fin aux conditions définies dans des conventions préalablement signées entre la commune et le département. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle pourra être renouvelée expressément par voie d'avenant pour une durée équivalente ou inférieure.

Résiliation de la convention :

La présente convention est résiliable à tout moment en cas de manquement aux obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties ou pour motif d'intérêt général.

La décision de résiliation est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le matériel mis à disposition par le département devra être rendu dans des délais raisonnables définie avec la BDEL.

Madame le Maire précise que chaque début d'année, la bibliothèque sera destinataire d'un rapport d'activité à compléter. Ce rapport devra être impérativement retourné complet dans les délais indiqués. Après dépouillement et analyse, ce rapport sera adressé par la BDEL à la commune permettant de faire état de la satisfaction des objectifs fixés.

Après avoir présenté la convention de partenariat entre la BDEL et la commune de Tremblay-les-Villages, Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de signer cette convention.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir et la commune de Tremblay-les-Villages

DCM 2017.04.10.11 – Délibération sur le projet de dissolution du syndicat de Thimert-Gâtelles

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Tremblay-les-Villages est membre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Thimert (SIA de Thimert).

Ce syndicat a pour objet l'exécution des travaux de créations d'émissaires d'évacuation d'eaux pluviales et leur entretien sur le territoire des communes-membres.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal, que le Président du SIA de Thimert, Monsieur Pascal GUERRIER, à émit la volonté de dissoudre le syndicat.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, précise que la mutualisation des travaux d'évacuation d'eau est un grand avantage pour la commune, puisqu'elle permet une diminution des frais et une prise de confiance collective de l'entretien régulier des vallées.

Cette question de la dissolution du SIA de Thimert, doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération.

La dissolution ne sera effective, que si une majorité de communes membres délibère favorablement.

Suite à l'exposé fait par Monsieur le 1^{er} Adjoint, Monsieur le 3^{ème} Adjoint demande quels sont les arguments qui peuvent justifier une telle dissolution.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, répond qu'il n'existe pas, à son sens, d'argument justifiant la dissolution.

Madame Catherine BAZIN demande si la conséquence de la dissolution emporte la nécessité pour la commune de reprendre à sa charge les compétences exercées par le syndicat.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative.

Monsieur Grégory MAIN demande quelles sont les modalités de dissolution prévues dans les statuts.

Monsieur le 1^{er} Adjoint ne connaît pas le détail de ces modalités.

Monsieur Grégory MAIN insiste sur l'importance que peuvent revêtir les conditions de dissolution, notamment au regard des décisions que la commune devra prendre vis-à-vis des autres membres du syndicat.

Madame Catherine BAZIN attire également l'attention des élus sur le risque d'incohérence que peut emporter une telle dissolution dans le traitement des différentes vallées réparties entre les communes membres.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Monsieur le 1^{er} Adjoint, demande aux membres de l'assemblée délibérante de statuer sur le maintien du SIA de Thimert.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Maintien** le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Thimert dans ses prérogatives.

DCM 2017.04.10.12 – Délibération sur l'adhésion au groupement de commande porté par l'Agglo du Pays de Dreux portant sur l'achat de caméras de vidéo-protection

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'opportunité d'installer des caméras de vidéo-protection sur le territoire de l'agglomération.

Dans ce cadre, l'Agglo du Pays de Dreux propose aux communes intéressées de participer à un groupement de commande. Ce groupement a pour objectif de réaliser des économies d'échelle par la passation d'un marché unique de fourniture et d'installation de caméras.

La commune ayant commencé une réflexion sur l'installation de caméras et l'adhésion au groupement ne constituant pas une obligation d'acheter, *in fine*, les caméras, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de groupement qui lui sera soumise par l'Agglo du Pays du Dreux. Les réflexions conduites à ce jour amènent à penser que dans un premier temps ce sont 4 caméras qui devraient être installées sur le bourg de Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire ajoute que, outre les caméras qui sont à l'étude par la commune, l'agglo du Pays de Dreux, installera une caméra à l'entrée de la zone industrielle de la Vallée du Saule sur la RN154.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint insiste sur le choix qui est laissé à la commune à travers ce groupement et sur l'opportunité que cela représente pour la commune dans le développement de son projet.

Monsieur Grégory MAIN demande sur quoi porte exactement la prestation faisant l'objet du groupement de commande et s'il prend en charge l'installation des caméras.

Madame le Maire répond que la convention de groupement n'a pas encore été examinée qu'il s'agit probablement d'une prestation incluant l'installation du matériel.

Madame Catherine BAZIN interroge Madame le Maire sur les emplacements potentiels des caméras.

Madame le Maire répond qu'il conviendra d'en installer en priorité à hauteur du stade, à l'entrée de Tremblay-les-Villages en venant de Dreux ou encore sur l'entrée de Tremblay-les-Villages en venant d'Achères.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir ce qu'il en est d'un tel équipement pour les autres communes et de la place qui est accordées à ces communes au sein de Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire répond que l'installation de caméras représente des difficultés techniques importantes, aussi le choix d'équiper en priorité Tremblay-les-Villages se justifie par le fait que la population y est plus nombreuse et plus souvent victime de vols ou d'autres infractions, par ailleurs, la proximité avec la RN154 constitue un facteur aggravant du risque de vol.

Madame Catherine BAZIN pense, pour sa part, qu'il n'est pas souhaitable d'installer des caméras sur tout le territoire et de procéder à une surveillance systématique. Elle rappelle que le système de participation citoyenne doit avoir un rôle important à jouer dans la sécurité des habitants.

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à signer la convention portant groupement de commande pour la fourniture de caméras de surveillance ;

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents visant à adhérer au groupement de commande porté par l'Agglo du Pays de Dreux pour l'achat de caméras de vidéo-protection sans obligation d'achat *in fine*.

Travaux :

DCM 2017.04.10.13 – Délibération pour la réalisation de travaux de rénovation de la salle de musique

Monsieur le 1^{er} Adjoint, explique à l'assemblée, que dans le but de mettre à disposition cette salle à des professionnels de santé, la commune envisage de procéder à une rénovation et une mise aux normes de ce local, les travaux seront effectués par les agents techniques communaux.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal du montant des différents devis d'approvisionnement en matériel nécessaire à la restauration de la salle de musique, étant précisé que ces travaux visent également la mise aux normes des différentes installations.

Le montant total de ces travaux est de **3 261 € TTC**

Madame le Maire insiste sur le fait que ces travaux visent essentiellement à garantir l'installation de professionnels médicaux sur la commune. De manière plus concrète, la remise aux normes de la salle de musique doit permettre l'installation à temps plein de la podologue qui manque de temps et de place dans le cabinet situé au 31 rue du Docteur Taugourdeau.

Monsieur Frédéric SEVIN rappelle que ces travaux constituent un investissement sur l'avenir.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Suite à une question de Madame Françoise LEREAU, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que l'installation de la podologue dans la salle de musique sera un peu repoussée dans la mesure où les agents du service technique manquent de temps pour réaliser les travaux.

Madame le Maire en profite pour rappeler que l'installation de nouveaux professionnels de santé est délicate à certains égards, notamment au regard des spécialités de certains professionnels qui peuvent se recouper.

Monsieur Jean-Claude MORIN confirme qu'il existe une concurrence réelle entre certaines professions.

Au-delà de ces difficultés, Madame le Maire insiste sur la nécessité de créer une dynamique en matière médicale sur la commune. Elle rappelle par ailleurs que la présence d'orthophonistes constituerait une réelle avancée pour le projet de santé. Des écoles seront contactées afin de faire connaître les besoins de Tremblay-les-Villages.

Madame Catherine BAZIN interroge Madame le Maire sur la raison du départ des orthophonistes qui se trouvaient à Châteauneuf-en-Thymerais.

Madame le Maire répond que suite au départ d'une des orthophonistes présente dans le cabinet, les charges s'avèrent trop lourdes à supporter, ce qui a entraîné le départ des orthophonistes restantes.

Après présentation des travaux à réaliser dans la salle de musique et du coût des fournitures nécessaires, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'accord du Conseil Municipal pour démarrer les opérations :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** que les travaux de restauration de la salle de musique soient réalisés
- **Autorise** Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer les devis d'approvisionnement en matériel nécessaire à la réalisation des travaux

DCM 2017.04.10.14 – Attribution du marché pour le remplacement des 30 compteurs d'eau potable

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que dans la continuité du programme de renouvellement des compteurs d'eau et leur installation systématique sur la rue, une consultation électronique a été lancée le 8 mars 2017 sur la plateforme internet de l'association des maires d'Eure et Loir. Pour cette consultation, le dossier en ligne a été vu plus de 80 fois a été téléchargé 12 fois.

Suite à cette consultation, une seule offre a été déposée. Après ouverture des plis le 5 avril 2017, il s'agit de l'offre faite par la société Anseume TP domiciliée à Sézazereux.

L'offre est la suivante : 54 300 € HT, soit 65 160 € TTC.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Dans la mesure où la mise en concurrence a été respectée et que les prix proposés dans cette offre sont en cohérence avec ceux pratiqués jusqu'alors, il est proposé au Conseil d'attribuer ce marché à la société Anseaume TP aux conditions décrites précédemment. Madame le Maire précise que la somme nécessaire au financement de ce contrat a bien été inscrite dans le BP 2017 au titre des investissements.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents visant à attribuer le marché de changement de 30 compteurs d'eau pour 2017 à la société Anseaume TP.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire

- **Arrêté municipal ordonnant une opération de stérilisation pour les chats errants**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté du Maire concernant une campagne de stérilisation des populations félines errantes vivant en groupe dans les lieux publics de la commune a été pris.

Une opération de capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune a été effectuée par les services de la municipalité en collaboration avec l'association SPDA, sur les communes de Tremblay-les-Villages du 05 avril au 07 avril 2017 de 8h à 12h

L'opération s'est déroulée sur les parcelles du bois Ferrand, les lieux exacts de capture étant définies en accord avec l'association SPDA.

Comme le prévoit l'article L.211-11 du Code Rural et de pêche maritime, sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association SPDA.

Madame le Maire, précise qu'avant que les opérations de capture débutent, il a été conseillé à tous les propriétaires de chats de procéder à l'identification de leur animal et de les maintenir à l'intérieur afin d'éviter leur capture.

Afin d'assurer la salubrité des lieux publics, les chats en état de déchéance psychologique ou présentant une pathologie incurable seront placés en fourrière.

Les animaux capturés déjà identifiés seront placés en fourrière et seront restitués à leurs propriétaires après paiement des frais de fourrière.

Madame le Maire explique que parallèlement, des plaintes ont été relevées suite au grand nombre de chats présents dans certaines rues de Tremblay-les-Villages. Les propriétaires de chats devront donc être rappelés à leurs obligations.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- Evolution de l'offre de santé à Tremblay-les-Villages

Lors des précédents conseils municipaux, Madame le Maire a déjà informé les élus de l'installation de plusieurs praticiens de santé sur la commune. A ce jour, une ergothérapeute ainsi qu'un infirmier ont manifesté leur souhait d'être intégrés au projet de santé de la commune. Ce projet passe, dans un premier temps, par la mise à disposition de locaux communaux à des conditions attractives, et dans un second temps par l'intégration dans la maison médicale qui verra le jour dans les prochaines années.

Madame le Maire explique que le projet de maison médicale sera présenté par le bailleur social lors d'un prochain conseil municipal.

- Compte rendu du 1er Adjoint

- Information sur les travaux en cours

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite éclairer les conseillers sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation depuis le dernier conseil municipal.

S'agissant des travaux dans la salle de musique, précédemment mis au vote des conseillers, ils ont nécessité au préalable qu'une salle du **presbytère** de Tremblay-les-Villages soit rénovée. Ces travaux n'ont pas occasionnés de frais autres que l'immobilisation d'un agent communal pendant quelques jours. En effet, les travaux, qui ont consisté dans de la peinture, de la pose de papier à peindre sur les murs et la remise aux normes électriques, ont été réalisés à partir des matériaux déjà acquis, et non utilisés pour d'autres opérations.

Concernant les travaux **d'éclairage public** engagés par la commune, il est à noter que le changement des 50 têtes d'éclairage dans un objectif de mise aux normes et d'économies d'énergie est presque clos. 32 têtes d'éclairage ont été posées à Saint-Chéron-des-Champs, tandis que 18 le seront très prochainement à Villette-les-Bois.

En outre toutes les créations et rénovations de points lumineux ont été réalisées. Des travaux resteront à prévoir suite à la récente destruction d'un lampadaire en face du stade de Tremblay-les-Villages.

Par ailleurs, les opérations de sablage des candélabres devraient commencer assez rapidement.

La société H2E qui gère l'entretien de l'éclairage de la commune a par ailleurs été informée qu'une partie de l'éclairage de la salle des fêtes de Chêne-Chenu est défectueux. Ces travaux ne peuvent pas être réalisés par les agents de la commune. Cette panne crée l'opportunité pour la commune de remplacer la totalité de l'éclairage de la salle par un éclairage à LED. Celui-ci permet une durée de vie nettement supérieure à l'éclairage classique avec des coûts de fonctionnement minimes. L'installation de ces éclairages induit un coût de 105 € par applique, à raison de 9 appliques, soit un total de 945 €.

Concernant les travaux d'extérieur, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite porter à la connaissance des élus le fait qu'un premier balayage a eu lieu dans toutes les rues de la commune, l'objectif étant de limiter la pousse des herbes indésirables.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Par ailleurs, la tondeuse autoportée dont l'achat a fait l'objet d'une délibération a été livrée à la commune, les agents ont déjà pu commencer à s'en servir pour réaliser les premières tontes de la saison.

S'agissant du repoissonnement des mares communales, pour lequel une procédure a été entamée à la fin de l'année 2016, un ordre de service va être envoyé à la société qui s'était vu choisie. Cette opération devrait donc être réalisée dans des délais assez brefs après une remise en état préalable des mares.

Madame Agnès MAILLE précise qu'il serait souhaitable de commencer par opérer un nettoyage de la mare de Neuville avant de procéder au repoissonnement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe également les élus qu'un contrat va être passé afin d'organiser l'entretien des deux régulateurs de pression de la commune, situés à Gironville et à Saint-Chéron des Champs. Un premier contrat a été proposé par la société Suez. Ses conditions devront être étudiées.

Enfin, concernant les travaux sur les bâtiments communaux (changement de volets, réfections des toitures...), les devis signés ont été retournés aux entreprises afin de réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

Au titre des travaux à réaliser, M. Grégory MAIN demande que soient changés les drapeaux de la mairie de Gironville.

- Information PLU en cours

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que la structure du PLU est bien avancée, les grandes lignes de son contenu sont d'ores et déjà déterminées. Les étapes suivantes consistent pour l'essentiel dans des procédures administratives qui incluent notamment la consultation des personnes publiques associée, le vote en Conseil Municipal, probablement en juin 2017 et l'enquête publique prévue en septembre 2017.

- Achat d'un vidéo projecteur

Monsieur le 1^{er} Adjoint, explique aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la restauration de la salle du Conseil Municipal, il a été décidé d'installer un nouveau dispositif de projection.

Il a donc été décidé de remplacer le vidéo projecteur, pour ce faire trois entreprises ont été consultées :

- BUREAU VALLEE – Barjouville : **349,90 € TTC**
- CGED – Chartres : **1 043,41 € TTC**
- PR SOFT – Fontaine la Guyon : **874,90 € TTC**

Après analyse des offres, la proposition de l'entreprise BUREAU VALLEE d'un montant de 349,90 € a été retenue.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- Lutte contre l'influenza aviaire

Monsieur le 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal, qu'un arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 5 décembre 2016 concernant le confinement et la surveillance des volailles a été pris.

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe, les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doivent mettre en place les mesures suivantes :

- Le confinement des volailles ou la mise en place de filets de protection sur les basses-cours
- Une surveillance quotidienne des animaux
- La protection des stocks alimentaires destinés aux oiseaux, ainsi que l'approvisionnement en aliments et en eau des volailles
- L'interdiction de contacts directs entre les volailles et les oiseaux sauvages
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- Le nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour sans utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, pluie collectée etc.)

Suite à cet exposé, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite attirer l'attention des maires délégués sur l'importance de leur rôle dans la lutte contre le virus, notamment au regard des informations dont ils peuvent bénéficier sur l'état de certains élevages.

Monsieur Frédéric SEVIN demande comment les élus peuvent agir de manière concrète.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'il s'agit simplement de veiller au respect des règles qui ont été expliquées précédemment ;

Monsieur le 3^{ème} Adjoint s'interroge sur les moyens dont disposent les élus pour connaître les élevages existants.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique qu'il convient simplement d'être sensible au problème de l'influenza aviaire et d'être à l'écoute des informations qui peuvent remonter de la population. Par ailleurs, une insertion sera faite dans le bulletin municipal afin de sensibiliser les habitants de Tremblay-les-Villages à cette question.

- Information sur le raccordement à l'eau potable pour les habitants de Bernier

Monsieur le 1^{er} Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal le déroulement des opérations en vue du raccordement au réseau d'eau potable pour les habitants de Bernier :

- **Etape 1** : Obtenir l'accord de Réseau Ferré de France (RFF) pour le passage du raccordement sous les voies de chemin de fer.
- **Etape 2** : passer un accord avec le SIPEP pour autoriser le raccordement au réseau d'eau potable.
- **Etape 3** : la commune devra passer un accord de servitude avec les agriculteurs propriétaires des parcelles concernées par le passage du nouveau réseau d'eau potable. En parallèle, la commune devra lancer un marché d'Assistance à Maîtrise d'œuvre (AMO), afin de réaliser les travaux dans le courant de l'année 2018.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Une fois ces trois étapes réalisées, la commune pourra lancer l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'étude préalable et la réalisation des travaux de raccordement.

- Information sur le renforcement de réseau eau rue du Paradis à Chêne-Chenu

Monsieur le 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal le déroulement des travaux de renforcement du réseau d'eau rue du Paradis à Chêne-Chenu. L'organisation décrite a été établie suite à une réunion avec le SDE28 en présence de M. Allard, Maire-Délégué de Chêne-Chenu.

L'organisation imaginée est la suivante :

- **2017 1^{ère} tranche** – Renforcement du réseau d'eau potable pour la première moitié de la rue du Paradis (Inscrit au BP 2017)
- **2017/2018** – Etude d'enfouissement des réseaux téléphonie/ éclairage public
- **2018 2^{ème} tranche** – Renforcement du réseau eau pour la deuxième moitié de la rue du Paradis
- **2019** – Voir pour inscrire les travaux d'enfouissement au budget, en fonction des capacités financière de la commune.

- Compte rendu consommation électricité de la commune

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite informer les élus de l'état des consommations d'éclairage public de la commune suite aux différentes décisions qui ont été prises.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, la consommation d'électricité pour l'alimentation de l'éclairage public a baissée de près de 26%. Toutefois, les hausses successives du prix de l'électricité n'entraînent une baisse de seulement 5% de ce poste de dépense.

Monsieur Frédéric SEVIN attire toutefois l'attention des élus sur le fait que, si l'économie est moindre, l'absence de mesures en matière d'éclairage aurait impliqué des dépenses supplémentaires conséquentes pour le fonctionnement de la commune.

• Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

- Information du CCAS

Madame la 2^{ème} Adjointe souhaite faire part aux élus de l'avancement du projet « Un jour part'agé ». Les premières visites ont lieu chez les particuliers afin de les sensibiliser à ce projet. Toutefois, les premiers retours sont mitigés dans la mesure où les habitants concernés par le projet ont du mal à en percevoir l'intérêt ou à faire confiance aux personnes venues leur présenter ce projet.

Monsieur Frédéric SEVIN attire l'attention du conseil sur une possible incompréhension des personnes visées.

Monsieur Grégory MAIN souhaite également rappeler que, au-delà du bénéfice de ce projet, il ne faut pas occulter les mesures beaucoup plus fortes qui doivent être prises dans le cas de certaines particulièrement en difficulté.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats et ou commissions Agglo

- Mardi Gras à Chêne-Chenu

Monsieur Ariel ALLARD explique le Mardi-Gras a été célébré le samedi 8 avril à Chêne-Chenu.

- Divers

Suite à un courrier reçu par Monsieur Ariel ALLARD, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été reçu de la part d'un habitant de la rue du cul-d'oiseau se plaignant de vitesses excessives. La possibilité de mettre en place un STOP sera donc étudiée pour répondre à ce problème.

Divers

- Cérémonies du 8 Mai à Tremblay les Villages à 11h30
- Cérémonie du 8 Mai à Chêne Chenu à 10h30
- Autres fêtes et cérémonies : Fête des voisins en mai, à organiser dans chaque village
- Commission des travaux le 25 Avril à 18h30 à l'église de Tremblay-les-Villages
- Organisation du 14 Juillet
 - Le 13 juillet au soir à Saint-Chéron des Champs
 - Le 14 juillet en journée à Tremblay-les-Villages
 - Le 14 juillet au soir à Chêne-Chenu

S'agissant des festivités du 14 juillet, il revient à chaque maire délégué ou élu en charge de ce dossier de s'assurer de la bonne organisation ainsi que de la consultation des différents traiteurs et autres prestataires de service.

- Organisation des rencontres élus/habitants par village à partir du mois de Septembre